



Cardiovasculaire  
Soins intensifs  
Soins intensifs en pédiatrie

Santé communautaire  
Urgence  
Gérontologie

Gastroentérologie  
Soins palliatifs  
Psychiatrie et santé mentale

Plaies, stomies et continence

Périanesthésie  
Pédiatrie  
Santé du travail

Sciences neurologiques  
Médecine-chirurgie  
Oncologie

Périnatalité  
Néphrologie  
Périopératoire

Néonatalogie  
Orthopédie  
Réadaptation



Conseil professionnel

Certaines facultés de sciences infirmières sont membres de l'Association des étudiant(e)s infirmier(ère)s du Canada. Visitez [cnsa.ca/fr/home](http://cnsa.ca/fr/home).



Conseil professionnel

Au cours de votre orientation des employés, informez-vous sur les types de soutien et d'incitatifs en vue de la certification.



Conseil professionnel

Les membres de l'AIC économisent 186 \$ sur les frais de certification initiale et 103 \$ sur les frais de renouvellement.



Conseil professionnel

Certaines certifications seulement peuvent être renouvelées. Pour obtenir d'autres renseignements, veuillez visiter notre site Web.

## Étudiants en soins infirmiers



Être diplômés dans votre programme

Réussir l'examen provincial ou territorial

Obtenir un poste en soins infirmiers

## Adhérer à l'AIC



Adhésion offerte à tous les infirmières et infirmiers réglementés et les étudiants en soins infirmiers

Avantages d'être membre de l'AIC :

- Frais de certification réduits
- Ressources sur la certification
- Connaissances
- Représentation
- Communauté
- Ressources de carrière
- Autres avantages et réductions

## Infirmières et infirmiers réglementés



Participez à l'orientation des employés.

Informez-vous à votre employeur concernant les domaines de spécialité infirmière (voir la liste ci-dessous).

Visitez le site Web de l'AIC pour en savoir davantage sur la certification.

## Établir des liens



Communiquez avec d'autres infirmières et infirmiers certifiés par l'AIC ou chefs d'unité pour aborder la certification, les avantages, l'admissibilité et le soutien.

Communiquez avec les associations de spécialité infirmière ou votre syndicat/employeur pour discuter du financement aux fins du perfectionnement professionnel.

## Faire une demande



**Vous êtes admissible à faire une demande de certification si vous avez :**

- 1 950 heures d'expérience dans votre spécialité infirmière au cours des cinq dernières années.
- 1 000 heures d'expérience dans votre spécialité infirmière et 300 heures de formation officielle au cours des cinq dernières années.

Vérifiez les dates limites pour faire une demande et faites une demande en ligne.

## Se préparer à l'examen



Réservez votre date d'examen en ligne auprès de Pearson VUE ou de ProctorU.

Consultez le site Web de l'AIC afin d'obtenir des conseils pour votre étude et de l'information sur la manière de vous préparer à l'examen.

Faites l'examen de préparation en ligne.

## Réussir l'examen



**Félicitations, vous êtes certifié(e)!**

Votre résultat à l'examen vous sera communiqué trois semaines après l'examen.

Vérifiez auprès de votre employeur s'il couvre la certification.

Assurez un suivi auprès des RH concernant les incitatifs financiers pour la certification dans une spécialité.

Devenez une mentore ou un mentor.

## Renouveler



Votre certification est valide durant cinq ans.

**Vous êtes admissible à renouveler votre certification si vous avez :**

- 2 925 heures d'expérience dans votre spécialité infirmière au cours de votre période de cinq ans.
- 100 heures d'activités d'apprentissage continu dans votre spécialité infirmière (ou vous pouvez reprendre l'examen).